



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## NOTE D'ORGANISATION

### CHAMPIONNAT de PÉTANQUE par ÉQUIPE de 4 de la LIGUE OUEST

### Samedi 4 mars 2023 - PONTIVY (Morbihan)

**Annexe 1** : « Le développement durable pendant une manifestation ».

**Annexe2** : Plan de situation.

## 1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de pétanque par équipe de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **Samedi 4 mars 2023** au boulodrome municipal de Pontivy.

Ce championnat (ouvert aux joueurs et joueuses de la Ligue Ouest, servira d'épreuve qualificative pour le championnat national FCD qui aura lieu à SIN-LE-NOBLE (59) les 24 et 25 juin prochain.

## 2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club organisateur** : Club la pétanque Pontivyenne

b) **Conseiller technique Ligue Ouest** : Francis BRANCO - [branco.francis@bbox.fr](mailto:branco.francis@bbox.fr) - 06 66 65 64 94

c) **Règlements général et particulier** :

L'équipe première du championnat de ligue Ouest est qualifiée d'office pour le championnat national FCD.

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD, l'appartenance à une section pétanque n'est pas obligatoire. Chaque club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

### Formule suivant le nombre d'équipes

- Chaque rencontre sera composée de deux doublettes (dont une doublette mixte), d'une part et d'une triplette mixte et un tête à tête d'autre part.
- Les parties se jouent en 13 points ou 50 minutes.
- En cas d'égalité au moment du coup de sifflet une mène supplémentaire sera exécutée.
- L'ordre des rencontres est le suivant :
  - Doublette mixte et doublette homme,
  - Triplette mixte et tête à tête.

- Le nombre de points attribués est de 13, à savoir 3 points par doublette, 5 points en triplette et 2 points en tête à tête.

**Composition des équipes :**

Suivant le règlement permanent FCD, chaque équipe doit comprendre au minimum une féminine. La composition des équipes ne pourra être modifiée par la suite sauf en cas d'indisponibilité d'un joueur (se) au dernier moment. Dans ce cas, le remplaçant jouera en lieu et place du joueur absent.

**d) Arbitrage :**

Conseiller technique ligue.

**e) Horaires :**

Début de la compétition à **8h30**.

**f) Équipement :**

Terrains délimités, sanitaires.

**g) Tenues :**

Une tenue particulière n'est pas exigée, cependant elle devra être uniforme pour le championnat national.

**h) Récompense :**

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**a) Transport : Pontivy**

À la charge des clubs.

**b) Accueil :**

Le 4 mars 2023, à partir de 7h45 au boulodrome municipal, 2 rue de Bretagne 56300 Pontivy.

**c) Restauration :**

Un déjeuner est prévu à la brasserie « La Fringale ».

Le coût du repas des joueurs licenciés FCD est pris en charge par la Ligue Ouest.

Le club organisateur ou le conseiller technique fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture de la restauration. Les autres personnes (accompagnateurs, chauffeurs etc..) s'acquitteront du prix du repas auprès du restaurateur.

**d) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

**e) Pot de clôture :**

Il sera organisé à l'issue de la proclamation des résultats. Le coût de ce pot de clôture sera pris en charge par la Ligue Ouest.

#### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :**

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2022-2023 précisant l'aptitude médicale à la pratique de la pétanque.

**b) Engagements :**

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA de votre club. Inscription en ligne **avant le 20 février 2023** (délai de rigueur).

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. **Aucun paiement sur place.**

**Attention** Le trésorier de la ligue Ouest adressera au club organisateur une facture correspondante au nombre de participants au championnat de pétanque

**NB** : Les équipes qualifiées pour le championnat national FCD auront à acquitter un droit d'engagement fixé par la note d'organisation à paraître ultérieurement.

**c) Financement :**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

**d) Assurance :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR).

**e) Bilan activités :**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activité.

**f) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

#### **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Voir annexe 1

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif pétanque de la Ligue

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION

## BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



### ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

### COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

### TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

### RESTAURATION / HÉBERGEMENT

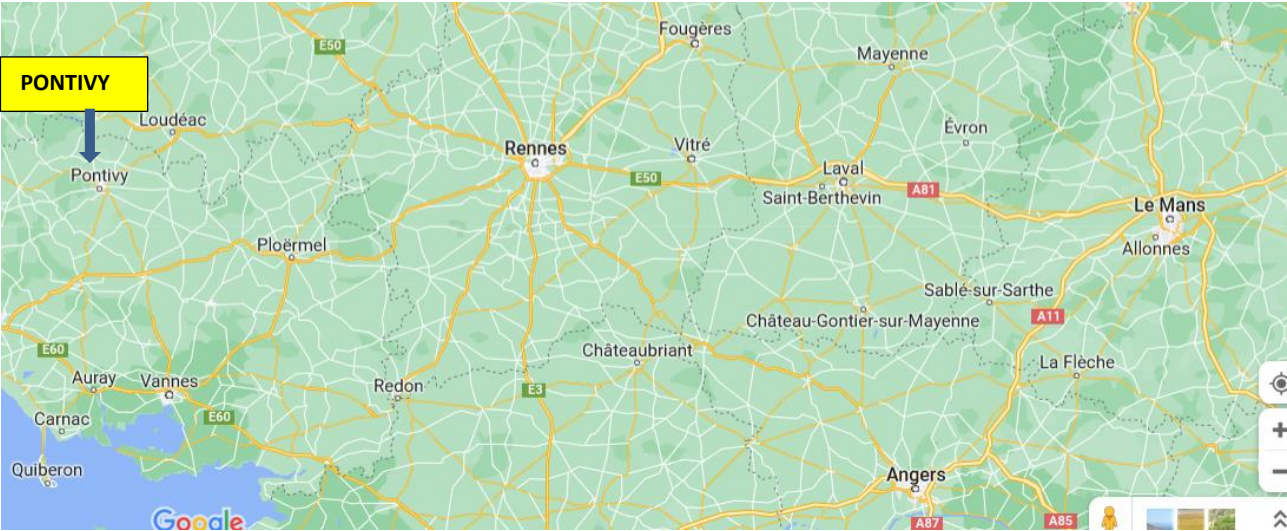
- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

**BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !**



# ANNEXE 2

## Plan de situation Pontivy



## Accès au boulo-drome municipal

